



LYCÉE DES MÉTIERS

Vedène - Domaine d'Eguilles



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Téléphone
04 90 31 07 15
Fax
04 90 31 52 97
Mél.
ce.0840039I
@ac-aix-marseille.fr

840 Avenue d'Eguilles
BP 70039
84271 VEDENE
cedex

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD CADRE EXECUTE PAR

BONS DE COMMANDE PASSE SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE

Article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Fourniture de produits d'entretien et petits matériels de nettoyage

Ordonnateur : Monsieur Pierre DUCLOSSON, Proviseur

Comptable assignataire : Mme CARTIGNY Lycée

Contacts :

- Technique : M. MATA, chef d'équipe et M. DUBOIS magasinier
email : jpmata@maregionsud.fr
- Administratif : Mme NUVOLOSO Bernadette, Assistante de gestion
email : sintendomaineeguilles@ac-aix-marseille.fr

Objet du marché

La consultation porte sur un marché à bons de commande pour la fourniture de produits d'entretien et petit matériel de nettoyage du lycée des métiers domaine d'Eguilles.

Le marché intègre également des prestations annexes comme la formation des personnels à l'utilisation des produits, la mise à disposition de protocoles d'utilisation, de protocoles de nettoyage

Les équipements nécessaires à l'utilisation des produits :

- Centrales de dosage,
- Distributeur de papier, savon, gel et autres

Seront fournis gratuitement en fonction de nos besoins sur toute la durée du marché.

Le présent marché est conclu pour la période du 015/03/2021 au 14/03/2022.

Les besoins évalués pour la durée du marché sont indiqués dans le Bordereau Unitaire de Prix (BPU) joint en annexe. Ils sont indicatifs et n'ont pas de valeur contractuelle.

Les prix proposés par les candidats, seront fermes sur la durée du marché.

Le Lycée Des métiers Domaine d'Eguilles, pendant la durée du marché, peut commander des produits non prévus dans le BPU auprès du candidat retenu.

Dans ce cas, les prix appliqués seront les prix du catalogue du fournisseur diminué du pourcentage de remise proposé par le candidat. Ce pourcentage de remise catalogue est renseigné par le candidat dans le BPU.

Caractéristiques techniques et prestations annexes

Les produits proposés devront prendre en considération le respect de l'environnement et des personnes.



En application du règlement REACH 1907/2006 Titre IV - Article 31 (Exigences relatives aux fiches de données de sécurité) et de l'article R4411-73 du Code du Travail, chaque candidat aura l'obligation de fournir lors de la livraison des produits, les fiches de données de sécurité correspondantes. Les fiches seront remises au format pdf et en langue française.

2/2 Échantillons

Les échantillons demandés sont indiqués dans le BPU. Ces échantillons ne seront pas facturés.

Les candidats seront évalués sur :

- Le prix
- La qualité de la candidature (qualité des produits et respect des consignes de dépôt du dossier)

Liste des pièces constituant le dossier de consultation :

- Le présent avis
- Le bordereau de prix unitaire (BPU)

Dépôt de candidature

L'offre du candidat doit être déposée sur le site dédié AJI.

Les candidats soumissionneront au marché en remettant :

- Le bordereau de prix unitaire (B.P.U.) complété et signé
- Le règlement de la consultation tamponné et signé
- Les fiches techniques des articles figurant au bordereau, éventuellement dématérialisées
- Les échantillons prévus par le règlement de consultation
- Tout élément jugé utile par le candidat

La date limite de réception des offres est fixée au
Lundi 01 février 2021 à 12h

Le candidat déclare avoir pris connaissance du règlement de la consultation

Nom, cachet et signature

Ale

Est acceptée l'offre ci-jointe pour valoir acte d'engagement

Le

A vedène

Le Provisieur

Signature et cachet